

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 22 OCT. 2014

autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoint(e)s techniques des administrations de l'État principaux de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication

NOR : MCCB1423112A

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 1983 portant création sur le plan national d'un certificat d'aptitude professionnelle d'emballleur professionnel ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2014 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État,

Arrête :

Article 1er

Est autorisée, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoint(e)s techniques des administrations de l'État principaux de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication dans la branche d'activité et la spécialité suivantes :

- Branche d'activité : « Métiers d'art » :
- Spécialité : installateur-monteur d'objets d'art.

Article 2

Le nombre total de postes offerts au concours externe et au concours interne pour le recrutement d'adjoint(e)s techniques des administrations de l'État principaux de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication est fixé à 12. Ils sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 8 postes pour :
 - la branche d'activité « Métiers d'art », spécialité installateur-monteur d'objets d'art ;
- concours interne : 4 postes pour :
 - la branche d'activité « Métiers d'art », spécialité installateur-monteur d'objets d'art.

Article 3

Les candidats devront s'inscrire par internet du 27 octobre 2014 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 24 novembre 2014 à 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : ww.culturecommunication.gouv.fr.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier, les dossiers d'inscription dûment complétés et les pièces justificatives demandées pour l'inscription devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels – Concours externe ou interne d'adjoint(e)s techniques des administrations de l'Etat principaux de 2^{ème} classe - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01, (joindre trois enveloppes de format 11 cm x 22 cm, chacune affranchie au tarif en vigueur et libellée à vos nom, prénom et adresse) :

- au plus tard le 24 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier ;
- au plus tard le 1^{er} décembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple, pour le retour du dossier d'inscription complété ;
- au plus tard le 1^{er} décembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple, pour le retour des pièces justificatives.

Les candidats qui s'inscrivent par internet ont également jusqu'au 1^{er} décembre 2014 pour envoyer les pièces justificatives demandées à l'adresse indiquée ci-dessus.

Aucune demande de dossier d'inscription, aucun dossier et aucune pièce justificative postés hors délai ne seront pris en compte.

Article 4

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 12 janvier 2015 en région parisienne.

Article 5

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

Article 6

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 OCT. 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Castell', written over a horizontal line.

C. CASTELL

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIME D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU AU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT(E)S TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE

Session 2014

Eléments à faire parvenir au Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels - Concours externe ou concours interne d'adjoint(e)s techniques des administrations de l'Etat principaux de 2^{ème} classe - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01, au plus tard le 1^{er} décembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Je vous remercie de bien vouloir cocher la case correspondante à votre choix :

- Concours externe dans la spécialité « installateur-monteur d'objets d'art »

- Concours interne dans la spécialité « installateur-monteur d'objets d'art »

(Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.)

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPEDIEES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme ¹ :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville :
	Pays :
	Téléphone fixe :
	Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par la voie postale.

¹ Rayer la mention inutile.

